

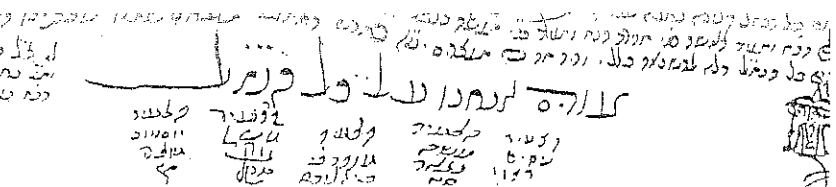
LES FONDATIONS PIEUSES WAQFS CHEZ LES CHRÉTIENS ET LES JUIFS

DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS

Sous la direction de
Sabine MOHASSEB SALIBA

Préface de
Bernard HEYBERGER

GEUTHNER



Comment les chrétiens et les juifs firent-ils usage du *waqf*, cette institution juridique relative aux fondations pieuses du monde musulman, d'autant que des restrictions législatives entouraient certains bénéficiaires de leurs fondations ? Revenons à cet égard à la définition même de cette institution emblématique du monde musulman et qui fut également adoptée par les chrétiens et les juifs vivant en terre d'islam dès le Moyen Âge.

Si les *waqfs* ou *habūs* désignent communément ces fondations charitables et familiales, le terme *waqf* signifie plus précisément l'acte juridique par lequel un individu constitue une fondation pieuse, à partir d'une propriété bâtie ou agricole, pour soutenir des établissements charitables – religieux ou publics –, et/ou pour garantir la sécurité à des membres de sa famille. Or les chrétiens et les juifs avaient le droit d'établir des *waqfs* familiaux ainsi que des *waqfs* charitables au profit des pauvres de leur communauté mais pas d'en établir au profit de leurs lieux de culte et de leur clergé. Cette restriction n'empêchera cependant pas la fondation de nombreux *waqfs* au profit des lieux de culte et du clergé. C'est ce que nous révèlent notamment les diverses contributions de cet ouvrage qui réunit les actes du premier colloque international portant sur les *waqfs* des chrétiens et des juifs. Des contributions qui s'interrogent de même sur l'assimilation progressive de l'institution par ces communautés, une question d'autant importante que d'anciennes traditions et institutions juives et chrétiennes, relatives aux fondations pieuses, continuèrent à être adoptées parallèlement au *waqf*. Couvrant tout le pourtour méditerranéen, ces contributions s'étendent du Moyen Âge à l'époque contemporaine, mettant ainsi à jour la genèse, la consolidation, puis le devenir de cette institution chez les *dhimmi*s.

Avec les contributions d'Aurore Adada, Méropi Anastassiadou, Faruk Bilici, Ana Maria Carballeira Debasa, Miriam Frenkel, Raymond Kévorkian, Issam Khalifé, Elias Kolovos, Mohamed Mérimi, Sabine Mohasseb Saliba, Johannes Pahlitzsch, Abdul-Karim Rafeq, Souad Slim, Musa Sroor, Hmida Toukabri.

38 €
ISBN : 978-2-7053-3962-3

GEUTHNER
9 782705 339623

Couverture

Trois manuscrits syriaque, arabe et hébraïque.

- © Archives privées de la famille Mohasseb (syriaque)
- © Archives du Patriarcat grec-orthodoxe de Damas (arabe)
- © Collection privée (hébreu)

© 2016, S.N. LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER S.A.
16, RUE DE LA GRANDE CHAUMIÈRE - 75006 PARIS

ISBN : 978-2-7053-3962-3

Tous droits réservés

Composition de la couverture
Vincent Castevert

REMERCIEMENTS

J'ai été très honorée d'avoir organisé ce colloque autour de l'institution du *waqf* avec les professeurs Randi Deguilhem et Bernard Heyberger. À l'occasion de la parution de cet ouvrage, je leur témoigne toute ma reconnaissance et mon amitié renouvelée.

Mes remerciements vont également aux institutions qui ont soutenu le colloque : l'Institut d'Études de l'Islam et des Sociétés du monde Musulman (de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales) ; le CNRS ; l'Institut de Recherche sur le Monde Arabe et Musulman (de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme) ; l'École Pratique des Hautes Études et le Campus Condorcet.

Je remercie de même et vivement les auteurs de cet ouvrage. Fondés sur des documents de première main, leurs articles apportent un éclairage nouveau sur les applications pratiques du *waqf* par les chrétiens et les juifs, enrichissant ainsi incontestablement notre connaissance de l'histoire de cette institution – et plus généralement des fondations pieuses – chez ces communautés.

Je tiens enfin à remercier Ana Atallah, Anne-Laure Dupont, Florence Jullien et Martine Alet, qui m'ont fait l'amitié de lire les contributions, ainsi que Myra Prince pour la confection et la finalisation de l'ouvrage.

TRANSLITTÉRATION DE L'ARABE

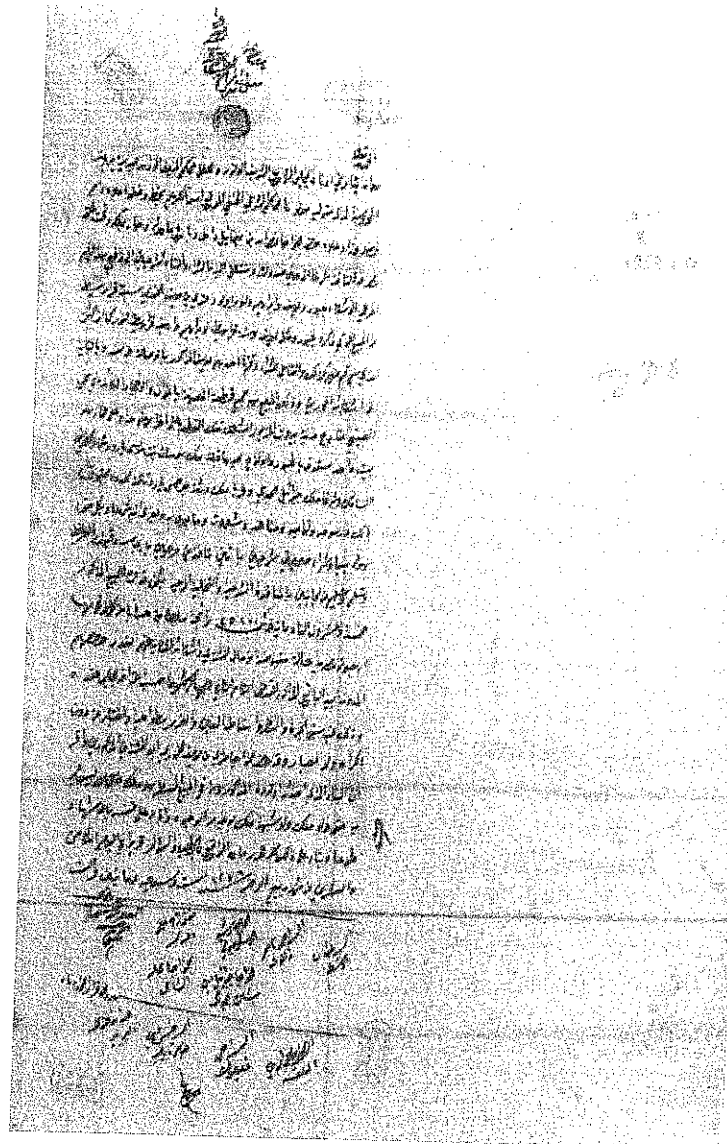
Les contributeurs adoptent généralement le système de translittération de la revue *International Journal of Middle East Studies*. Les contributions relatives au Liban comprennent, de plus, les voyelles « e, é et o » présentes dans le dialecte libanais, et utilisent indifféremment la lettre j ou g, pour la transcription du *jīm* ج, ainsi que le « ch » ou le « sh » pour rendre le *chīn* ش. Elles adoptent parfois aussi, pour les noms de lieux, leur forme francisée, lorsque cette dernière est d'usage courant, comme cela est par ailleurs le cas pour la Tunisie.

Les noms communs arabes sont conjugués au pluriel comme en français (*waqfs*, *dhimmīs*, *dirhams*).

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Remerciements | 5 |
| Translittération de l'arabe | 5 |
| Les auteurs et la directrice du volume | 6 |
| Avant-Propos de Randi DEGUILHEM | 7 |
| Préface de Bernard HEYBERGER | 9 |
| Introduction de Sabine MOHASSEB SALIBA <i>Des restrictions législatives aux applications pratiques</i> | 13 |
| -I- | |
| FORMES, NORMES ET USAGES DU WAQF DANS L'ISLAM MÉDIÉVAL | |
| Johannes PAHLITZSCH, <i>Christian Waqf in the Early and Classical Period (seventh to twelfth centuries)</i> | 33 |
| Hmida TOUKABRI, <i>Fondations pieuses et assistance communautaire juive en terre d'islam</i> | 57 |
| Ana Maria CARBALLEIRA DEBASA, <i>On the Legitimacy of non-muslim Waqfs in Al-Andalus (10-12th centuries)</i> | 73 |
| Miriam FRENKEL, <i>« From now on it is heqdesh »: Jewish Pious Foundation in the Medieval Lands of Islam</i> | 85 |
| -II- | |
| FORMES, NORMES ET USAGES DU WAQF À L'ÉPOQUE OTTOMANE | |
| Elias KOLOVOS, <i>Christian Vakıfs of Monasteries in the Ottoman Greek Lands from the Fourteenth to Eighteenth Centuries</i> | 103 |
| Sabine MOHASSEB SALIBA, <i>De l'importance des biens fonciers monastiques waqfs chez les maronites de la montagne libanaise (XVII^e-XIX^e siècles)</i> | 129 |

| | |
|---|-----|
| Abdul-Karim RAFEQ, <i>The Establishment of Christian Waqf in the Court Records of Ottoman Damascus: A Comparative Study</i> | 165 |
| Souad SLIM, <i>Les relations urbaines-rurales dans les waqfs fondateurs grecs-orthodoxes de la ville de Beyrouth</i> | 195 |
| Musa SROOR, <i>Les waqfs chrétiens et juifs à Jérusalem au XIX^e siècle : étude analytique, critique et comparative</i> | 215 |
| Raymond KEVORKIAN, <i>Les biens waqfs chez les Arméniens ottomans</i> | 233 |
| Aurore ADADA, <i>Les waqfs chrétiens d'après les archives du tribunal religieux ottoman de Beyrouth (1843-1909)</i> | 249 |
| -III- | |
| FORMES, NORMES ET USAGES DU WAQF À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE | |
| Mohamed MERIMI, <i>Les biens de la Ghriba, une synagogue de l'île de Jerba (époques précoloniale et coloniale)</i> | 263 |
| Méropi ANASTASSIADOU, <i>Ambigüités, opacités, contradictions. Les fondations pieuses des non musulmans à Istanbul (XIX^e-XX^e s.)</i> | 283 |
| Issam KHALIFÉ, <i>Les waqfs chrétiens au Liban : situation actuelle et aspiration à la réforme</i> | 301 |
| Faruk BILICI, <i>La situation des waqfs des non-musulmans dans la Turquie contemporaine</i> | 317 |
| Conclusion générale | 333 |
| Index des noms de lieux | 335 |
| Index des noms de personnes | 341 |



Acte d'achat émis par le Tribunal religieux ottoman de Beyrouth, 1859-1860, relatif à un terrain acheté par Ibn Mikhā'il Dāgher auprès de Jabbūr Yūsef Ibrāhīm et Nūr, enfants de Mitrī Yūsef Khūrī, acquis par la suite par l'Évêché de Beyrouth (Mahfūzāt muṭrāniyyat Bayrūt li'l-rūm al urthūdux, Tome I, 1998, numéro 906).

LES WAQFS CHRÉTIENS ET JUIFS À JÉRUSALEM AU XIX^E SIÈCLE : ÉTUDE ANALYTIQUE, CRITIQUE ET COMPARATIVE

Musa SROOR
Birzeit University

Introduction

L'étude et l'analyse des actes inscrits dans les registres du tribunal religieux musulman de Jérusalem (*sijillāt al-mahkama al-shar'iyya*) au XIX^e siècle nous révèlent que cette période a connu la fondation d'un nombre important de *waqfs* chrétiens et juifs. Les renseignements que nous avons pu réunir à ce propos nous fournissent des éléments sur la nationalité et l'appartenance communautaire des fondateurs non-musulmans, les clauses établies par eux, les bénéficiaires des revenus, la localisation et la nature des biens, ainsi que sur les personnes désignées comme gestionnaires des *waqfs*. En effet, toutes les opérations concernant ces *waqfs*, telles que la fondation d'un *waqf*, la nomination des responsables, ou encore les plaintes concernant les biens-fonds, étaient présentées au *cadi* musulman de Jérusalem.

Cette présente étude se propose en outre d'examiner les différences éventuelles entre les *waqfs* chrétiens et les *waqfs* juifs établis durant cette période. L'hypothèse est que l'objectif du *waqf* chrétien était charitable tandis que le *waqf* juif était, de plus, lié à une stratégie de colonisation juive. Pour étudier cette question, nous nous sommes principalement basé sur les registres de ce tribunal religieux (ou registres des *cadis*), qui couvrent toute la période ottomane (1516-1917), et qui représentent une source de première main.

Les sources

Nous avons minutieusement examiné un corpus de 71 actes de fondation de *waqfs* (ou *waqfiyya*) : 35 actes juifs et 36 actes chrétiens, tous enregistrés auprès du tribunal religieux de Jérusalem au XIX^e siècle. Leur étude nous permet de constater que la majorité des actes de *waqfs* juifs sont de nature charitable (*waqfs khayrīs*). Nous avons en effet dénombré, parmi ces actes, 20 *waqfs khayrī*, 11 *dhurrī* (familiaux)

et 4 *mushtarak* (semi-familiaux). Chez les chrétiens en revanche, 19 représentent des *waqfs khayrīs* et 17 des *waqfs dhurrīs*.

Un acte de fondation de *waqf khayrī* chrétien nous indique ainsi que Bilāysin Ismākī al-Islambūlī s'est présenté le 3 juillet 1848 devant le *Majlis al-shar'ī* (conseil légal) du tribunal de Jérusalem pour confirmer la constitution en *waqf* de la totalité d'une maison (*dār*) située dans le quartier chrétien (*maḥallat al-naṣāra*) de la vieille ville de Jérusalem. Comprenant dans son ensemble un *sufflī* (rez-de-chaussée) et un *'ulwī* (étage), ce *dār* avait été établi au profit des pauvres de la communauté grecque-orthodoxe (*rūm*) de Jérusalem et à défaut, aux *Rūm* (grecs-orthodoxe) pauvres en général¹.

Remarquons également que le plus ancien document de *waqf* juif date de l'année 1881. Cette date correspond au début de l'immigration et de la colonisation juives en Palestine. La première vague d'immigration juive en Palestine a en effet eu lieu au cours des années 1881-1882, par suite d'une vague de pogroms ayant déferlé à l'extérieur de la frontière occidentale de l'Empire russe, et du fait que le gouvernement roumain avait limité plusieurs droits accordés à ses sujets juifs. Beaucoup de juifs affectés par ces événements ont alors émigré en Amérique, tandis qu'un nombre beaucoup moins important a établi des associations pour se préparer à leur « retour », c'est-à-dire au retour vers ce que les juifs avaient toujours considéré comme *Eretz Izrael* (la terre d'Israël) : la terre sainte. Un petit groupe d'étudiants de Cracovie (l'association Bilu), soutenu par une plus grande organisation (The Lover of Zion) établie dans Katowice (Silésie) en 1884, fut envoyé en Palestine pour y acheter des terres et y établir des colonies agricoles. Le mouvement Bilu a fondé des colonies telles que Zichron Yaakov, Hadera, Gadera et Mishmar Hayarden. La similitude est saisissante entre les motivations de ce groupe et celles des premiers immigrants protestants partis d'Europe vers l'Amérique du Nord : dans les deux cas, les convictions religieuses sont renforcées par une histoire de persécution².

Les *waqfs* chrétiens et les *waqfs* juifs selon le droit musulman

Dans la Jérusalem ottomane, les *waqfs* musulmans et non-musulmans étaient régis dans leur ensemble par le droit musulman. Les juriconsultes étaient unanimes pour valider les *waqfs* chrétiens et juifs. Mais

¹ *Sijill* (registre) 329, début Rabī' II 1256 / 3 juillet 1848 : 123.

² Kimmerling 2001 : 21-22.

les hanafites exigeaient, pour qu'ils soient valides, que les *waqfs* fondés par les non-musulmans aient un but caritatif, que ce soit à l'égard de la religion musulmane ou de leur propre religion³. Citons des exemples mentionnant les bénéficiaires de *waqfs* fondés par des juifs de Jérusalem pendant la période étudiée. Nous trouvons souvent dans ces actes les phrases suivantes : les *Siknāj* (Ashkénazes) ont fondé leurs *waqfs* au profit de leurs pauvres et ce, afin de leur fournir un hébergement, génération après génération. En cas d'extinction de cette communauté, les revenus du *waqf* iront aux communautés *Siknāj* d'autres régions, et à défaut, à tous les juifs pauvres de Jérusalem (*al-milla al-mūsawiyya*), et à défaut, aux juifs pauvres en général⁴.

Concernant les actes de *waqfs* établis par les chrétiens de la ville, nous rencontrons souvent les phrases successives suivantes : le *waqf* a été fondé au profit de son fondateur. De son vivant, il jouira de l'habitation et aura l'usufruit du *waqf*. À son décès, le *waqf* sera exploité au profit de telle communauté chrétienne de Jérusalem, ou de la communauté religieuse de tel monastère (comme celle des Arméniens pauvres logés au monastère de Mār Ya'qūb), génération après génération. Dans ce dernier cas et à l'extinction de cette communauté religieuse, les revenus iront à telle communauté chrétienne de Jérusalem et de sa province et, à défaut, aux pauvres de cette communauté en général. Si une telle communauté n'existe plus, le *waqf* reviendra aux pauvres de Jérusalem en général, et, à défaut, aux pauvres du monde entier⁵.

L'appartenance communautaire des fondateurs

En ce qui concerne l'appartenance communautaire des fondateurs juifs, nous avons recensé 29 fondations (sur 35) établies par des Ashkénazes pour leur communauté à Jérusalem. Le fondateur Handal b. Ishāq al-Siknāzī a ainsi établi son *waqf* au profit des pauvres de sa communauté (ashkénaze)⁶. Les membres de la communauté séfaraude vivant déjà à Jérusalem ont fondé, quant à eux, 2 *waqfs dhurrīs*⁷, tandis

³ Al-Zuhaylī 1989, vol. 8 : 194 ; Qadrī Bāshā 1928, Art. 5 : 4 et Art. 93 : 41 ; 'Ashub 1935 : 36 ; al-Khaṭīb 1978 : 98-101.

⁴ *Sijill* 404, 1327/1909 : 7-11.

⁵ *Sijill* 373, 1301/1883 : 64.

⁶ *Sijill* 369, 25 Rabī' I 1298 / 25 février 1881 : 71

⁷ *Sijill* 378, 28 Sha'bān, 1308 / 8 avril 1891 : 174.

que la communauté juive maghrébine de la ville a établi un seul *waqf* : il s'agit de celui de Maymūn Hayīm b. Sham'ūn Shlūma al-Maghribī, qui a fondé un *waqf* à son propre profit puis à celui de ses descendants. Après l'extinction de la famille, les revenus iront aux pauvres de la communauté juive maghrébine de Jérusalem (*fuqarā' millat al-yahūd al-maghārība fi al-quds*)⁸. Notons enfin que trois actes inscrits dans les registres de cadis ne précisent pas l'appartenance communautaire des fondateurs : ils indiquent seulement que ces derniers appartenaient à la *millat al-mūsawiyya* et que les *waqfs* ont été établis au profit des pauvres de cette communauté à Jérusalem⁹.

Concernant les fondateurs de *waqfs* chrétiens, les documents nous révèlent que 14 d'entre eux appartenaient à la communauté arménienne (orthodoxe) de la ville, 13 à la communauté *rūm* (grecque-orthodoxe), 5 à la communauté latine, 3 à la communauté éthiopienne (*ahbāch*) et 1 à la communauté syrienne (ou syriaque). Ainsi, le 6 juillet 1889, Afīmus Mitrī bin Yuwānī a établi en *waqf* le *sūq* (marché) qu'il avait construit sur un terrain appartenant « au *waqf* des pauvres moines latins de Jérusalem », situé derrière la porte d'Hébron (ou porte de Jaffa ou porte de Bab el-Khalil) et qu'il avait loué pour la somme annuelle de 100 *liras* d'or (livre l'or ottomane). Le *sūq* était formé de deux étages, un *sufli* et un *ulwī*. Au *sufli* se trouvaient 45 *chukkān* (échoppes), une *ghurfa* (chambre) et 2 *bīrs mā'* (citerne), tandis qu'au *ulwī* se trouvaient 65 *ghurfas*, grandes et petites. Afīmus a fondé ce *waqf* à son profit, puis, à son décès, au profit des moines pauvres du couvent latin de Jérusalem, puis aux latins pauvres de la ville, aux latins pauvres de la province de Damas et, enfin, aux pauvres de toutes les communautés¹⁰.

Types et origine des biens *waqfs*

La plupart des biens *waqfs* chrétiens et juifs fondés à Jérusalem intramuros, notamment dans le quartier juif, chrétien et musulman, étaient, à l'origine, des biens appartenant aux *waqfs* musulmans, *khayrī* ou *dhurrī*. Ces biens *waqfs* musulmans ont ensuite été loués par des juifs ou des chrétiens par contrat de *hikr*¹¹ ou de *khulū*¹², ce qui était chose courante

⁸ *Sijill* 378, 8 Jumāda II 1305 / 21 février 1888 : 17-18.

⁹ Voir, par exemple, *Sijill* 402, 10 Jumādā I 1327 / 10 février 1909 : 355.

¹⁰ *Sijill* 378, 8 Dhū al-Qa'da 1306 / 6 juillet 1889 : 166-167.

¹¹ C'est un contrat de location destiné à sauvegarder un *waqf* dégradé en le confiant à un locataire qui s'engage à verser un loyer assez conséquent pour le bâtir ou le planter (Sroor 2010 : 130).

dans les espaces urbains où des biens fondés en *waqf* pouvaient antérieurement appartenir à d'autres *waqfs*. Dans certains cas aussi, un même *dār* pouvait appartenir à plusieurs *waqfs* fondés par des individus de différentes confessions religieuses. Nous avons toutefois remarqué que, conformément aux actes de fondation de *waqfs* et aux clauses stipulées par leurs fondateurs, les locataires juifs continuaient de payer le loyer au profit des *waqfs* musulmans¹³. Par exemple, certains biens *waqfs* fondés dans le quartier juif et appartenant au *waqf* du Dôme du Rocher et au *waqf* d'Hébron étaient loués pour une somme annuelle de 535 *qirshs* (piastres)¹⁴. Nous savons également que les biens immobiliers établis en *waqf* par Binḥas Hārūn bin Ya'qūb bin Yūsuf et situés dans la Maḥallat al-Wād, appartenaient au *waqf* de 'Abd al-Raḍmān et Hāshim al-Sharfa. Binḥas Hārūn, le locataire juif, payait un loyer annuel de 35 *qirshs* conformément au contrat du *hikr* au profit de ce *waqf* familial musulman¹⁵.

Des exemples concernent par ailleurs les *waqfs* chrétiens : le grec-orthodoxe Ḥannā *afandī*¹⁶ bin Ibrāhīm Ḥannā a ainsi établi en *waqf*, le 3 octobre 1897, des biens-fonds sis à Bethléem appartenant au *waqf* de la Khāṣṣikī Sultan. Ces biens étaient constitués de la totalité d'un *dār* comprenant un *sufli* (de 5 *bayts*, chambres) et un *ulwī* (7 *bayts*), et un *ṭwān* (salon) ; la totalité d'une parcelle de terre (*ard*) ; la totalité d'une autre parcelle de terre connue sous le nom de *Arḍ al-Midbasa al-Qibliyya al-Sharqiyya* et la totalité d'une autre encore, connue sous le nom de *Arḍ al-Midbasa al-Shamāliyya*. Ce bien appartenant à un *waqf* musulman s'est transformé en bien appartenant à un *waqf* chrétien. Pourtant, le document, qui précise que les biens immobiliers appartenaient au *waqf* de la Khāṣṣikī Sultan à Jérusalem, n'indique pas s'il s'agit d'un contrat de *hikr*, de *khulū*, ou d'un autre genre de contrat.

¹² Le *khulū* est un bail par lequel un bien immobilier *waqf* en mauvais état pouvait être loué à condition qu'il soit rénové aux frais du locataire et avec l'accord du *mutawallī* et l'autorisation du juge. L'argent investi dans les rénovations restait la propriété du locataire (*khulū murṣad*) qui avait un droit de décision sur l'immeuble tant qu'il payait son loyer. Ni le *mutawallī* ni le juge ne pouvait chasser le locataire sauf si ce dernier refusait de payer son loyer. Cette démarche s'appelait le *khulū shar'ī* (Sroor 2010 : 361).

¹³ Voir, par exemple, *sijill* 378, début Rajab, 1306 / 3 mars 1889 : 81.

¹⁴ *Sijill* 383, début Sha'bān, 1309 / 1 mars 1892 : 13.

¹⁵ *Sijill* 378, 19 Rabī' I, 1307 / 13 novembre 1889 : 209.

¹⁶ Titre réservé à l'origine à un grade spécifique dans la hiérarchie civile ottomane.

Il n'indique pas non plus le paiement du loyer annuel de la terre aux gestionnaires du *waqf* musulman comme le prescrivait la loi musulmane. Ḥannā a seulement demandé qu'on remette aux autorités les impôts relatifs à ces biens¹⁷. Autre bel exemple de superposition : le 28 mai 1891, le *khawāja*¹⁸ Ḥannā *afandī* Frūtīkr al-Almānī (l'Allemand) a établi en *waqf* la totalité du *khulū* du *dār* appartenant au *waqf* du Shaykh Aḥmad al-Tharwīnī. Le fondateur a continué de payer une somme annuelle de 50 piastres au profit du *waqf* selon son contrat de *khulū*. Il a également dévolu en *waqf* la totalité du *hīkr* d'un *makhzan* (entrepôt) appartenant aussi au *waqf* al-Tharwīnī, qu'il louait pour la somme annuelle de 5 piastres. Ḥannā Frūtīkr avait fondé en *waqf* le *khulū* et le *hīkr* de ces bien-fonds sis au quartier chrétien au profit des moines pauvres de la communauté éthiopienne orthodoxe, qui vivaient au couvent du Sultan à Jérusalem¹⁹. De même, le 6 décembre 1885, le moine Alūrnbit al-Dimashqī a dévolu en *waqf* la totalité du *khulū* du *dār* sis dans la Maḥallat al-Sharaf, appartenant au *waqf* de la mosquée Sinān Bāchā de Damas. Le montant du loyer du *dār* était de 10 piastres. Le moine a établi les revenus de son *waqf* (provenant du *khulū*) au profit des moines arméniens pauvres qui vivaient au couvent Mar Ya'qūb de Jérusalem²⁰.

Si la plupart des biens *waqfs* chrétiens et juifs fondés à Jérusalem, étaient, à l'origine, des biens appartenant aux *waqfs* musulmans, d'autres en revanche appartenaient en pleine propriété aux fondateurs. À cet égard, l'étude des contrats concernant les propriétés foncières établies en *waqf* par les juifs nous a permis de constater que les propriétaires de ces biens ne les avaient pas reçus en héritage. Apparemment, ces biens avaient été achetés peu de temps auparavant, et ce, contrairement aux *waqfs* chrétiens et musulmans de Jérusalem. Nous n'avons qu'un seul exemple de bien immobilier juif, déclaré *waqf* qui provenait d'un héritage, situé dans le quartier juif de Jérusalem intra-muros. Il s'agit du bien du fondateur Ya'qūb bin Mūsā bin Ya'qūb bin Kūhīn, établi en *waqf* à Jérusalem au début du mois de mars 1892²¹. Les autres actes de fondation de *waqfs* juifs nous révèlent qu'il n'y avait, tout au plus, qu'un intervalle de 4 ou 5 ans entre la date de prise de possession du bien et la

¹⁷ *Sijill* 390, 6 Jumādā I, 1315 / 3 octobre 1897: 161-162.

¹⁸ Titre de « Monsieur » donné aux chrétiens.

¹⁹ *Sijill* 379, 19 Shawwāl 1308 / 28 mai 1891: 187.

²⁰ *Sijill* 373, 28 Ṣafar 1303 / 6 décembre 1885: 110-111.

²¹ *Sijill* 383, début Sha'bān 1309 / 1 mars 1892: 13.

date de son établissement en *waqf*. À ce propos, Bishara Khader rapporte que « dès 1891, des notables de Jérusalem présentent une pétition, signée par 500 personnes, protestant contre les ventes des terres aux juifs, contre la mainmise des juifs sur le commerce local et contre l'achat d'armes destinées à des groupes juifs. Aussi, comprend-on l'empressement des autorités ottomanes à leur donner satisfaction, puisque dès 1892, cette pétition donne lieu à un décret interdisant la cession des domaines de l'État aux colons sionistes. Cette décision explique sans doute le désir des autorités ottomanes de mettre un frein à la « spéculation foncière » qui, dès les années 1880, commençait à sévir en Palestine, à la suite des achats de terres »²².

Parmi les fondateurs nouveaux immigrés juifs à Jérusalem, nous pouvons citer Handal bin Ishāq qui a acheté en 1880, des propriétés déclarées *waqfs* en 1881²³, ainsi que Shlūmū Rāwīd bin 'Īzir bin Mūsā Bīdirmān, qui a acheté en 1888 des propriétés déclarées *waqfs* en 1890²⁴, ou encore le grand rabbin Manāḥīm Kūhīn al-Mūsawī qui a établi un bien en *waqf* au cours de l'année même de l'achat de la propriété : en 1898²⁵.

Étude de la toponymie

En observant l'emplacement des biens immobiliers *waqfs* chrétiens, on peut remarquer que la plupart d'entre eux étaient situés à l'intérieur du quartier chrétien ou à Jérusalem extra-muros, du côté ouest de la muraille de la vieille ville, près de la porte d'Hébron (ou porte de Jaffa). Le 13 avril 1885, le patriarche des Arméniens, Binkarābīd, a ainsi stipulé que son *waqf*, dont les biens étaient situés derrière la porte de Jaffa, serait géré par lui-même de son vivant. À son décès, la gestion serait transmise au patriarche et au représentant des *waqfs* des Arméniens au couvent Mār Ya'qūb à Jérusalem²⁶.

Les registres des cadis de Jérusalem nous indiquent aussi que la majorité des biens *waqfs* chrétiens fondés au XIX^e siècle occupaient la majeure partie du nord du quartier chrétien, de l'église du Saint-Sépulcre aux murailles de la ville, tandis que certains biens se trouvaient hors du

²² Khader 1976, vol. 2: 41.

²³ *Sijill* 369, 25 Rabī' I 1298 / 25 février 1881: 71.

²⁴ *Sijill* 378, 21 Rabī' I 1307 / 15 novembre 1889: 209-210.

²⁵ *Sijill* 391, 24 Muḥarram 1316 / 14 juin 1898: 22.

²⁶ *Sijill* 373, 27 Jumādā II, 1302 / 13 avril 1885: 63-64.

quartier chrétien, dans d'autres secteurs. Le nombre élevé de biens *waqfs* appartenant aux communautés chrétiennes illustre à la fois l'influence religieuse et l'impact de ces communautés sur le foncier de la ville, et ce, à une époque où la concurrence pour l'influence religieuse et l'espace foncier était particulièrement vive entre les différentes communautés religieuses et entre les grandes puissances étrangères qui soutenaient ces communautés. À ce propos, citons l'exemple du rapport adressé au Ministère des Affaires étrangères par le consul de France à Jérusalem, le 23 mars 1874 :

« Le dernier courrier d'Orient nous apprend que les querelles et des complications nouvelles ont éclaté parmi les communautés chrétiennes de Jérusalem. Depuis plusieurs années, les orthodoxes étaient en possession du sanctuaire appelé la maison d'Anne-et-Caïphe. Ce sanctuaire, ainsi que le couvent de Saint-Jacob, est ensuite devenu la propriété des Arméniens, favorisés alors par les circonstances. Les Latins avaient cependant conservé le droit de dire une fois par an la messe dans ce sanctuaire. Mais, il y a trois ans, les Arméniens refusèrent aux Latins l'exercice de ce droit et, lorsqu'ils se présentèrent pour y dire l'office, ils les obligèrent par la force à se retirer. Néanmoins, bien qu'il fût devenu la possession des Arméniens, cet endroit est considéré comme un sanctuaire commun et les pèlerins de tous les rites y étaient admis à faire leurs dévotions, malgré les difficultés que les Arméniens commencèrent à opposer dans ce dernier temps. Au côté nord de la maison d'Anne-et-Caïphe, existent d'anciens tombeaux d'Abyssiniens et de Coptes avec des inscriptions que les Arméniens ont commencé peu à peu à faire disparaître. Il y a aussi une voie publique qui conduit à Saint-Sion, le cimetière commun à toutes les nationalités. De l'autre côté de la maison, à l'est et à une faible distance, on trouve une terrasse à laquelle on arrive par un escalier de six degrés et sur laquelle est le fût d'une colonne provenant, d'après la légende, de la prison de Jésus. Cette terrasse, ainsi que la sainte relique, est également considérée comme étant d'un usage commun à toutes les communautés. Toutefois le mur oriental de la maison s'est effondré par suite des pluies et des neiges... Les Arméniens, sans en donner avis à personne, se sont mis à démolir ce mur ainsi que les degrés de l'escalier qui mènent à la terrasse où se trouve le fût de la colonne. Leur intention était d'inclure dans la maison d'Anne-et-Caïphe la terrasse en question

et la voie publique qui lui donne accès. En présence de cette façon de faire, les Latins, les Orthodoxes, les Abyssiniens, les Coptes, ainsi que les Musulmans, gardiens du tombeau du prophète David, situé à une faible distance de cet endroit, ont protesté collectivement auprès des autorités locales et ils ont demandé que le gouvernement s'oppose aux prétentions des Arméniens »²⁷.

Concernant l'emplacement des biens immobiliers *waqfs* juifs, on peut remarquer que ces derniers étaient pour la plupart situés à l'intérieur ou à proximité des nouvelles colonies juives construites à Jérusalem extra-muros du côté ouest de la muraille de la vieille ville²⁸. La fondation de biens *waqfs* a-t-elle donc servi l'expansion des colonies ? Force est de constater que 27 *waqfs* ont été fondés entre 1880 et 1914 en ces lieux. Par exemple, le 7 juin 1906, sous la protection de la Russie, Shlūmū bin Ya'qūb Mūyāyūf et le rabbin Ya'qūb bin Markādūmāyar ont établi en *waqf* des propriétés au profit du *maktab* (petite école) de la Torah, dans la colonie (*qumbāniyya*) al-Bukhāriyya, à côté de la porte de Damas, à Jérusalem extra-muros. Ce *waqf* subventionnait les enseignants, les étudiants et les juifs arrivant à Jérusalem des villes de Boukhara et Samarkande, génération après génération²⁹. Par ailleurs, le 6 juillet 1885, le rabbin Zalman bin Ya'qūb bin Abrahām a fondé en *waqf* des propriétés situées à Jérusalem extra-muros, plus précisément en un lieu connu sous le nom de Tulūl al-Maṣābin, à côté de la porte de Damas et près de la colonie *Māya Sha'arīm* (Meah She'arim)³⁰.

Les bénéficiaires des *waqfs* chrétiens et juifs

Les bénéficiaires des *waqfs* juifs *khayrī* étaient principalement les pauvres, les malades et les étudiants juifs en sciences religieuses de

²⁷ AQO, Turquie-Jérusalem, Cpc., N. 12, p. 72. À ce propos, voir aussi AQO, Turquie-Jérusalem, Cpc., N. 16 : 142-146, 177-180 ; N. 17 : 129-146 ; N. 22 ; N. 23 : 201-262 ; AQO, Turquie-Jérusalem, correspondance politique de l'origine à 1871, N. 5, 6, 7, 8, 9, 10.

²⁸ Ces colonies sont fondées et soutenues financièrement par différentes associations comme celles d'Horace Gunzbourg et des notables Russes juifs, l'Austrian Israelitische Allianz, l'Anglo-Jewish Association, la German Hilfsverein et l'Alliance Israélite Universelle, ainsi que par des émissaires comme Moïse Montefiore, Adolphe Crémieux et Rothschild (Schama 1978 : 40).

²⁹ *Sijill* 397, 14 Rabī' II 1324 / 7 juin 1906 : 27.

³⁰ *Sijill* 373, 23 Ramaḍān 1302 / 6 juillet 1885 : 87.

Jérusalem, ainsi que leurs institutions, entre autres sanitaires (telles que les hôpitaux). C'est ainsi au profit des pauvres de la communauté ashkénaze résidant sur place (ou futurs résidents), qui étudiaient la Torah en hébreu, que le rabbin Zalman bin Ya'qūb bin Abrahām avait établi en *waqf* des propriétés situées à Jérusalem extra-muros, près de la colonie *Māya Sha'ārīm* le 23 Ramaḍān 1302³¹.

Le *waqf* juif avait pour but d'assurer le logement et le bien-être aux communautés juives ottomanes établies à Jérusalem, ainsi qu'aux nouveaux arrivants, mais aussi d'inciter les juifs d'autres États à venir s'installer à Jérusalem³² et ce, à l'inverse des *waqfs* juifs fondés à Jérusalem à d'autres époques comme au XVI^e et au XVII^e siècle, ou encore des *waqfs* juifs fondés à Jaffa et à Nazareth à la fin du XIX^e siècle³³. En effet, nous avons pu constater, à la lecture des actes de *waqfs* (*khayrī dhurrī* et *mushtarak*), que les bénéficiaires de ces *waqfs* n'étaient pas seulement des résidents de Jérusalem, mais aussi des immigrés de toutes les communautés juives arrivant à Jérusalem. Ce phénomène ne s'appliquant ni aux *waqfs* musulmans ni aux *waqfs* chrétiens fondés à la même période, on peut s'interroger sur la véritable finalité de la fondation de *waqfs* par les juifs arrivant en Palestine. Le phénomène n'était-il pas lié à une stratégie de colonisation juive dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ? Cette thèse peut être étayée par quelques arguments parmi lesquels citons le fait que la majorité des fondateurs étaient des immigrés juifs nouvellement arrivés en Palestine et non des juifs de Palestine (Séfarades) de nationalité ottomane. Les juifs étrangers débarquant en Palestine sont, pour la plupart, de naissance ou naturalisés Américains, Anglais, Autrichiens et Russes³⁴. Ainsi, parmi les 35 fondateurs juifs, 29 étaient membres de la communauté ashkénaze alors que 4 seulement étaient des sujets ottomans. Et parmi ces derniers, un

³¹ *Sijill* 373, 23 Ramaḍān 1302 / 6 juillet 1885 : 87. Selon N. Weinstock, « Les Juifs en Palestine se répartissaient en ashkénazes et séfarades, parlaient yiddish, arabe, persan et géorgien, et se regroupaient en 27 confréries charitables différentes » (Weinstock 1984 : 51). Selon S. Schama, « L'Alliance Israélite a fondé une école pour les juifs orientaux de Sefardi, pour l'enseignement du français, de l'hébreu et de l'arabe sous la direction de Nissim Behar. Par contre, pour les Ashkénazes, l'éducation des jeunes était assurée en hébreu et en yiddish » (Schama 1978 : 58).

³² Sroor 2009 : 5-28.

³³ Shaham 1991 : 461-465.

³⁴ Young 1905, vol. 1 : 156.

seul, Zalman Wulf b. Mūsā b. Isrā'īl, était originaire de Jérusalem³⁵. Pour ce qui est des fondateurs issus de la communauté ashkénaze résidant à Jérusalem, les documents indiquent, dans certains cas, l'appartenance à un État étranger, tandis que dans d'autres, ils ne mentionnent pas la nationalité d'origine des fondateurs : Handal b. Ishāq était ainsi un sujet autrichien³⁶ mais nous ne connaissons pas la nationalité d'origine du rabbin Zalman b. Ya'qūb qui, le 25 juin 1886, avait établi en *waqf* la totalité d'un terrain de 220 *dhirā'* carrés (composé, entre autres, d'un *dār* et d'un *īwān*³⁷.

À la différence des fondateurs de *waqfs* juifs établis à Jérusalem à la même époque, les fondateurs chrétiens exigeaient que les bénéficiaires de leurs bonnes œuvres soient exclusivement des chrétiens de Jérusalem issus de leur propre confession religieuse. Par exemple, le fondateur Karābīd, bin Ya'aqūb bin Karābīd, de la communauté arménienne et de nationalité ottomane, a fondé en *waqf*, le 6 juin 1885, un terrain situé à Jérusalem extra-muros près de la porte d'Hébron, contenant un *dār* de 4 *ghurfas*, un *maṭbakh* (cuisine) et 2 *sharīj* (citerne), ainsi que quelques arbres. Les revenus du terrain devaient aller aux pauvres moines arméniens habitant le couvent Mār Ya'aqūb à Jérusalem, et, au cas où les moines du couvent « disparaissent », ils devaient aller à tous les moines arméniens pauvres de Jérusalem, puis aux Arméniens où qu'ils se trouvent, ensuite aux pauvres de Jérusalem en général et enfin, à tous les pauvres d'où qu'ils viennent³⁸. Pour sa part, 'Abd al-Nūr bin Mikhā'il, archevêque (*muṭrān*) des syriens (c'est-à-dire de la communauté syrienne ou syriaque) à Jérusalem, a fondé en *waqf*, le 8 octobre 1876, un *dār* sis à Jérusalem, de 1 *sufṭī* et 1 *ulwī*. Le *sufṭī* comprenait 5 *ghurfas* et une cour, et le *ulwī* 6 *ghurfas*, une cuisine, un salon et une cour. Il a désigné comme bénéficiaire de son *waqf* les pauvres parmi les moines syriens habitant le couvent syrien à Jérusalem, puis tous les moines syriens pauvres de Jérusalem, puis les syriens pauvres où qu'ils soient et, enfin, tous les pauvres de Jérusalem³⁹.

³⁵ *Sijill* 348, 27 Shawwāl 1303 / 29 juillet 1886 : 15.

³⁶ *Sijill* 369, 25 Rabī' I, 1298 / 25 février 1881 : 71.

³⁷ *Sijill* 373, 23 Ramaḍān 1302 / 25 juin 1886 : 87. Un *dhirā'* est une unité de mesure équivalente à 0,75 mètre.

³⁸ *Sijill* 373, 28 Ṣafār 1303 / 6 juin 1885 : 110-111.

³⁹ *Sijill* 367, 19 Ramaḍān 1293 / 8 octobre 1876 : 121-122.

Nous avons également constaté que les *waqfs dhurrī* chrétiens ne suivaient pas la règle selon laquelle les revenus allaient d'abord au fondateur lui-même, puis à ses descendants jusqu'à l'extinction de la famille. De fait, nous n'avons trouvé qu'un seul exemple où le fondateur a transmis son *waqf*, à son décès, à son frère, puis à la femme de son frère, autrement dit aux membres de sa famille : c'est celui de Ḥanāniyya *afandī* Akhristiyū, moine grec-orthodoxe, qui a établi en *waqf*, le 15 novembre 1889, la totalité du *dār* qui se trouvait dans la ville anatolienne d'Izmir, plus précisément dans le quartier Iyād Tamīrī. Ayant fondé ce *waqf* pour lui-même, il en avait dédié ses revenus, à son décès, à son frère *al-khawāja* Iliyā et, au décès de son frère, à l'épouse de ce dernier, Būliksans Bint Mīkhālī. Au décès de cette dernière, les revenus du *waqf* iront aux pauvres parmi les moines du couvent latin de Jérusalem⁴⁰.

Les revenus de tous les autres *waqfs dhurrī* chrétiens allaient d'abord au fondateur tout au long de sa vie puis, à son décès, étaient destinés aux œuvres charitables. Sur ce point, le *waqf* chrétien ressemble au *waqf* juif. Ainsi, le 13 avril 1885, Binkarābīd, le patriarche des Arméniens et *mutawallī* des *waqfs* du couvent Mār Ya'qūb sis dans le quartier des Arméniens à Jérusalem, a ainsi établi en *waqf*, le 13 avril 1885, deux grands *dārs* contenant 8 *ghurfas*, deux grands salons et 2 cuisines avec 6 *makhzans* en-dessous. Le fondateur a établi ce *waqf* à son profit et l'a dédié, à son décès, à tous les moines arméniens pauvres habitant le couvent des Arméniens, puis aux pauvres de la communauté arménienne de Jérusalem, aux Arméniens pauvres dans le monde et, enfin, à tous les pauvres de Jérusalem et du monde⁴¹.

Ce type de transmission posthume de revenus des biens *waqfs* au profit d'œuvres charitables plutôt qu'à la famille, était, à notre avis, motivé par la crainte d'une confiscation des biens par le gouvernement, ainsi que par le fait que la plupart des fondateurs chrétiens étaient des moines.

La gestion des *waqfs* chrétiens et juifs

Les fondateurs confiaient souvent la gestion de leur *waqf* à un chef religieux de leur communauté pour donner au *waqf* plus de légitimité. Citons quelques exemples : *al-rāhib al-wurnabāt* (le vartabed) al-

⁴⁰ *Sijill* 378, 21 Rabī' I, 1307 / 15 novembre 1889 : 212.

⁴¹ *Sijill* 373, 27 Jumādā II, 1302 / 13 avril 1885 : 63-64.

Dimashqī a nommé comme *mutawallī* de son *waqf*, créé le 6 décembre 1885, l'archevêque Armiya Afandī bin Ishāq, procureur du patriarche (*qā'immaqām batriqkhāna*) au couvent Mar Ya'qūb à Jérusalem. Au décès de ce dernier, la gestion sera transmise au patriarche suivant, *mutawallī* du *waqf* du couvent⁴². Pour sa part, l'Arménien Karābīd bin Ya'qūb bin Karābīd a nommé le même archevêque pour la gestion de son *waqf* créé à Jérusalem à la même date⁴³. Quant au latin *al-khawāja* Ya'qūb bin *al-mu'allim* Yūsuf 'Ata, il a désigné l'archevêque des syriens à Jérusalem, 'Abd al-Nūr, comme gestionnaire de son *waqf* fondé au mois d'octobre 1863 et dont les biens se trouvaient à Jérusalem extra-muros près de la porte d'Hébron. Au décès de l'archevêque, c'est son successeur qui devait être gestionnaire du *waqf*, et ainsi de suite⁴⁴.

Les fondateurs des *waqfs dhurrī* chrétiens assuraient eux-mêmes la gestion de leur *waqf*. Ils stipulaient généralement dans leurs actes que la gestion devait être transmise, à leur décès, aux chefs religieux et aux représentants des *waqfs* de leur communauté à Jérusalem, comme pour les *waqf khayrī*. Comme déjà évoqué, le patriarche des Arméniens, Binkarābīd, a stipulé que son *waqf* serait géré par lui-même de son vivant et qu'à son décès, la gestion devait être transmise au patriarche et au représentant des *waqfs* des Arméniens au couvent Mār Ya'qūb⁴⁵. Par ailleurs, le 3 septembre 1887, le moine grec-orthodoxe Kasāriūs bin Yūḥannā a souhaité que ses biens *waqfs*, situés à Jérusalem, soient gérés par lui-même de son vivant. À son décès, le *waqf* sera géré par Niqūdīmūs bin Fransīsiyū *afandī*, patriarche des latins à Jérusalem et ses environs, puis, au décès de ce dernier, par le représentant des moines du couvent des latins⁴⁶. Aussi, le 6 juillet 1889, Aftīmus Mitrī bin Yuwānī, gestionnaire de son propre *waqf*, a demandé que la gestion soit transmise, à son décès, à Maqūdīmūs, patriarche des latins à Jérusalem, et après lui, à son successeur⁴⁷.

Il faut de même signaler que certains fondateurs juifs ont désigné des consuls d'États étrangers comme *mutawallīs* de leurs *waqfs*, ce qui reflèterait leur désir de reconnaissance de leur appartenance à ces États,

⁴² *Sijill* 373, 28 Ṣafar 1303 / 6 décembre 1885 : 109-110.

⁴³ *Sijill* 373, 28 Ṣafar 1303 / 6 décembre 1885 : 110-111.

⁴⁴ *Sijill* 347, début Jumādā I, 1280 / octobre 1863 : 394.

⁴⁵ *Sijill* 373, 27 Jumādā II, 1302 / 13 avril 1885 : 63-64.

⁴⁶ *Sijill* 374, 14 Dhū al-Ḥijja 1304 / 3 septembre 1887 : 116.

⁴⁷ *Sijill* 378, 8 Dhū al-Qa'da 1306 / 6 juillet 1889 : 166-167.

mais aussi celui de protéger leurs *waqfs* et d'assurer la continuation des fonctions de leurs fondations. Par exemple, la fondatrice Sāra bint Māyryn Shmūwīl al-Siknāziyya, de nationalité américaine, a nommé comme *mutawallī*, à son décès, le consul américain à Jérusalem, M. Harmī Kalmin. La gestion du *waqf* sera ensuite confiée à une personne nommée par le consul des États-Unis à Jérusalem⁴⁸.

Signalons encore que tous les fondateurs de *waqfs khayrī* ou *dhurrī* ont désigné le cadi de Jérusalem comme gestionnaire de leur *waqf* lorsque les bénéficiaires étaient les pauvres de Jérusalem, c'est-à-dire en l'absence de bénéficiaires issus de leur propre communauté religieuse. Le cadi était en effet le représentant de l'autorité de l'État, même pour les chrétiens et les juifs. Ces fondateurs ont même demandé que ce cadi nomme un *mutawallī* parmi les pauvres de Jérusalem. Le 8 octobre 1876, 'Abd al-Nūr bin Mikhā'il, archevêque des syriens à Jérusalem, gestionnaire de son propre *waqf*, a demandé qu'à sa mort, la gestion soit transmise à l'évêque des moines syriens pauvres, stipulant aussi qu'au cas où son *waqf* devait revenir à tous les pauvres de Jérusalem, le cadi de la ville devait désigner un honnête *mutawallī* parmi ces pauvres⁴⁹.

Du reste, remarquons que chez les chrétiens et les juifs, le fait de ne désigner des *mutawallīs* que parmi les responsables de leur propre communauté religieuse a conduit au regroupement d'une grande quantité de biens *waqfs* entre les mains d'un seul *mutawallī* qui devenait ainsi responsable de centaines de biens à Jérusalem. Pour illustrer cette situation, nous prendrons l'exemple des *waqfs* dédiés aux moines latins pauvres de Jérusalem et de ses environs, dont la gestion était confiée à leur représentant : il s'agissait du patriarche des latins de Jérusalem, Abārusiyūs b. Constantīn b. Mitrī, qui occupait la fonction de *mutawallī* de tous les *waqfs* de ces moines. Nous avons évalué le nombre de biens *waqfs* gérés par ce patriarche à 70⁵⁰.

Conclusion

On peut dire que l'objectif des fondateurs chrétiens était non seulement de subventionner leurs institutions religieuses mais aussi de lutter contre la pauvreté au sein de leur propre communauté afin d'en préserver l'unité. Les bénéficiaires des biens *waqfs khayrī* et *dhurrī* des

⁴⁸ *Sijill* 378, 12 Jumādā I, 1306 / 14 janvier 1889 : 105.

⁴⁹ *Sijill*, 367, 19 Ramaḍān 1293 / 8 octobre 1876 : 121-122.

⁵⁰ *Sijill* 364, début Sha'bān, 1292 / 2 septembre 1875 : 268-271.

chrétiens étaient toujours les pauvres moines de la communauté, ainsi que les pauvres de la communauté. Il en était de même des bénéficiaires directs des *waqfs dhurrī* juifs, qui étaient, au décès des fondateurs, les pauvres de la communauté et non pas les familles des fondateurs, génération après génération, comme c'était le cas pour les *waqfs dhurrī* musulmans.

Sources

Registres du tribunal religieux de Jérusalem (Abū Dīs et Amman), 1858-1917.

Sijill (registre) 329, 1256 / 1848.

Sijill 347, 1280 / 1863.

Sijill 348, 1303 / 1886.

Sijill 364, 1292 / 1875.

Sijill 367, 1293 / 1876.

Sijill 369, 1298 / 1881.

Sijill 373, 1301 / 1883.

Sijill 374, 1304 / 1887.

Sijill 378, 1308 / 1891.

Sijill 379, 1308 / 1891.

Sijill 383, 1309 / 1892.

Sijill 390, 1315 / 1897.

Sijill 391, 1316 / 1898.

Sijill 397, 1324 / 1906.

Sijill 404, 1327 / 1909.

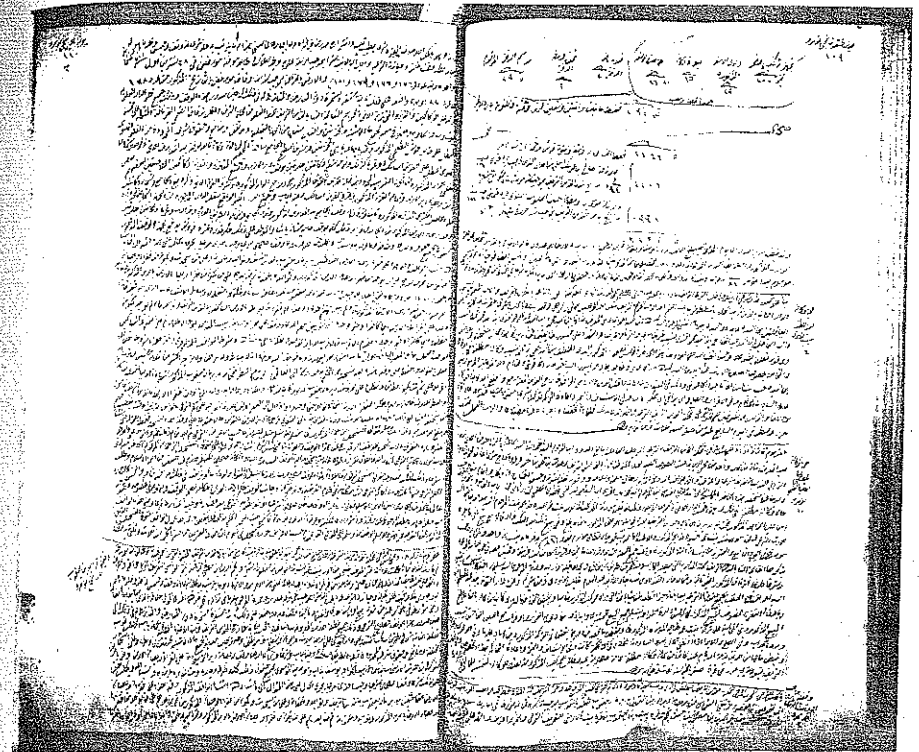
B- Archives du Quai d'Orsay (AQO)

Série Turquie-Jérusalem, correspondance politique des consuls (Cpc), Nombre 12, p. 72 Nombre 16, p. 142-146 et p. 177-180 ; Nombre 17, p. 129-146 ; Nombre 22 et Nombre 23, p. 203-262.

Série Turquie-Jérusalem, correspondance politique de l'origine à 1871, Nombres. 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Bibliographie

- 'ASHÜB, 'Abd al-Jalīl 'Abd al-Rahmān, 1935, *Kitāb al-waqf*, Le Caire.
- KHADER, Bishara, 1976, *Histoire de la Palestine*, Tunis, Maison Tunisienne de L'édition, 3 vol.
- Al-KHAṬĪB, Aḥmad 'Alī, 1978, *al-Waqf wa'l-waṣāyā*, Baghdad.
- KIMMERLING, Baruch, 2001, *The Invention and Decline of Israeliness: State, Society, and the Military*, California, University of California Press.
- QADRĪ BĀSHĀ, 1928, *Kitāb Qānūn al-'adl wa'l-insāf lil-qaḍā' 'ala Mushkilat al-awqāf*, Le Caire.
- SCHAMA, Simon, 1978, *Two Rothschilds and the Land of Israel*, New York.
- SHAHAM, Ron, 1991, « Christian and Jewish Waqf in Palestine during the late ottoman period » *BSOAS (Bulletin of the School of Oriental and African Studies)*, v. 54, n°3, p. 460-472.
- SROOR, Musa, 2009, « L'Immigration des juifs à Jérusalem et leurs waqfs entre 1800 et 1914 : Objectifs charitables ou politiques? », *Al-Mawaqif (Revue des études et des Recherches sur la Société et l'Histoire)*, N° 4 Janvier/décembre, p. 5-23.
- SROOR, Musa, 2010, *Fondations pieuses en mouvement. De la transformation des statuts de propriété des biens waqfs à Jérusalem 1858-1917*, Damas, Aix-en-Provence, IREMAM (Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman) et IFPO (Institut Français du Proche-Orient).
- WEINSTOCK, Nathan, 1984, «Le mouvement ouvrier juif en Palestine avant 1914», *Revue d'études palestiniennes*, 12, p. 51-63.
- YOUNG, George, 1905, *Corps de droit ottoman : recueil des codes, lois, règlements, ordonnances et actes les plus importants du droit intérieur, et d'études sur le droit coutumier de l'Empire Ottoman*, Oxford, The Clarendon Press, 7 vol.
- Al-ZUHAYLĪ, Wahba, 1989, *al-Fiqh al-islāmī wa-adillatuh*, Damas, Dar al-Fikr, vol. 8, 3^e édition.



Tribunaux religieux ottomans de Jérusalem, registre numéro 373, p. 109-110 : acte de fondation waqf du moine vartabed arménien suivi de celui de l'Arménien Karābīd bin Ya'aqūb bin Karābīd,